



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats  
15 bd de la paix BP149  
51055 REIMS

03 26 88 25 53 [51@se-unsamarne.org](mailto:51@se-unsamarne.org)

<http://sections.se-unsamarne.org/51/>



[www.se-unsamarne.org](http://www.se-unsamarne.org)

## Les Enseignants de l'UNSA

### SE-UNSA Marne FLASH du 5 novembre 2008

*Afficher de préférence la pièce jointe, merci*

#### **1- Changer de département**

#### **2-Action RASED**

#### **3-Action 1<sup>er</sup> degré : Grève le 20 novembre**

#### **4-EVS**

#### **5-Base Élèves**

#### **6-Réunion d'Information syndicale**

#### **7-Elections Professionnelles CAPD - CAPN**



#### **1- Changer de département :**

Le fascicule spécial permutation 2009 est disponible sur demande à la section Marne (laissez vos coordonnées par mail ou téléphone) Permanences spéciales les mercredis à la section locaux de l'UNSA au rez de chaussée de la maison des syndicats de Reims

**Judi 20 novembre 2008** : Ouverture du serveur SIAM pour la saisie des vœux

**Lundi 8 décembre 2008** : Fermeture du serveur SIAM

#### **2-Action RASED : 3000 suppressions de postes annoncées de maitres E et G ... il faut agir vite !**

Le SE-UNSA agit pour le retrait de la mesure budgétaire qui condamne les RASED et leurs missions sur le traitement de la grande difficulté scolaire

Tous les enseignants sont concernés ! Si cette mesure est votée dès 2009, elle programme dans les trois ans la disparition des RASED et par là même condamne l'ensemble des enseignants à se charger seuls de la grande difficulté scolaire, ce qui est une mission spécifique des RASED.

C'est l'intérêt budgétaire, la recherche d'économies à tout craindre qui prime sur l'intérêt des élèves et des personnels.

À la mi-novembre, les parlementaires vont examiner le projet de budget 2009. Le SE-UNSA a donc décidé de lancer une action spécifique auprès d'eux afin de les sensibiliser sur ce dossier et contrer la politique du Ministre DARCOS.

Le SE-UNSA va interpeller les parlementaires au plan national et au plan local. Pour appuyer cette action, le SE-UNSA vous demande d'envoyer à votre député et sénateur une motion du conseil des maîtres et pour les personnels de RASED, une lettre individuelle (ou collective).

Toute l'action : → <http://sections.se-unsamarne.org/51/spip.php?article229> Toutes les lettres et motions en téléchargement.

#### **3-Action 1<sup>er</sup> degré : Grève le 20 novembre Assez de mépris pour l'école publique, ses élèves et ses enseignants !**

Un préavis de grève a été déposé, motivé par :

- le refus de l'autoritarisme et des pressions tatillonnes qu'exerce l'administration à tous les échelons du territoire,
- la revendication d'un budget qui permette de faire face à la hausse prévue des effectifs à la rentrée 2009 au lieu de supprimer 5 500 emplois,
- le refus de la suppression de 3 000 postes d'enseignants spécialisés et, à terme, des RASED,
- la remise en cause de la scolarisation en maternelle,
- l'exigence d'un véritable dialogue social respectueux du paritarisme et des droits syndicaux.

Une prochaine circulaire vous apportera des précisions sur cette journée de grève, notamment sur l'application de la loi sur le droit d'accueil et les consignes que nous donnerons à nos collègues.

Les enseignants des écoles ont participé très nombreux à la manifestation nationale du 19 octobre. Le ministre de l'Éducation Nationale n'a apporté aucune réponse au mécontentement et aux revendications exprimées. La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement professionnel des enseignants des écoles au service des élèves qui sont dévalorisés, critiqués et remis en cause en permanence.

La suite → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article227>  
→ <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article226>

#### **4-EVS : Lettre du SE-UNSA à Xavier Darcos :**

*Le protocole d'accord sur la direction d'école signé par le SE-UNSA avec le ministère de l'Éducation nationale en mai 2006 comporte la reconnaissance par le ministère du principe d'une aide au travail administratif des directeurs.*

*Le SE-UNSA revendique que cette aide administrative soit assurée par des personnels stables et qualifiés. Mais actuellement le gouvernement a fait le choix de la confier à des emplois de vie scolaire en contrats aidés.*

*La note d'orientation interministérielle du 22 août 2008 précise les conditions de recrutement et renouvellement des salariés sur ces contrats aidés. Les deux volets « aide à la scolarisation des élèves handicapés » et « l'assistance administrative aux directeurs d'école » sont rappelés.*

*Cependant, nous constatons depuis la rentrée 2008 que dans un certain nombre de départements, l'application du protocole d'accord sur la direction d'école connaît quelques difficultés sur lesquelles nous intervenons régulièrement en lien avec la Direction des Affaires Financières.*

*A l'occasion du renouvellement des contrats, des décisions sont prises localement, ayant pour effet de diminuer l'aide administrative au profit de l'assistance handicap. De plus, cette année, comme en 2007, les directeurs d'école nouvellement nommés ne peuvent avoir cette aide administrative, et ceci en raison de la limitation du nombre d'emplois aidés.*

*Le Président de la République a annoncé le 28 octobre l'embauche de 100 000 contrats aidés supplémentaires dans le cadre de la politique de l'Emploi. Le Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Laurent Wauquiez, lors de la séance de questions réponses à l'Assemblée nationale le 29 octobre, annonce de son côté que 40 000 de ces contrats aidés supplémentaires seraient dévolus à l'Éducation nationale, notamment pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.*

*Le SE-UNSA souhaite avoir des informations sur le contingent d'emplois aidés supplémentaires qui va être attribué à l'Éducation nationale et vous demande, Monsieur le Ministre, que les deux missions d'assistance à la scolarisation handicap et assistance administrative soient effectivement assurées au cours de cette année scolaire.*

*Nous vous demandons également que l'intégralité des directeurs d'écoles bénéficie de l'aide administrative qui est actée dans le protocole d'accord sur la direction d'école.*

#### **5-Base Élèves : un arrêté clarificateur paru et ce qu'il faut en retenir sur notre site !**

Quels objectifs assignés ? Qui est concerné ? Quelles sont les données enregistrées ?

Où sont enregistrées les données ? Quelle durée de conservation des données ? Qui a accès aux données ?

Quels sont les droits et obligations des responsables légaux des élèves ?

Tout l'article → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article230>

#### **6-Réunion d'Information syndicale**

Nouvelle programmation d'une réunion d'information syndicale sur le temps de travail le **mercredi 26 novembre de 9H à 12 H00, à Reims, maison des syndicats, locaux de l'UNSA**. Cette réunion comptera dans le temps des animations pédagogiques. Modèle de lettre à adresser à l'IEN et l'IA sur notre site. Une attestation de présence sera délivrée  
**Au programme : actualité éducative, gestion de carrière, administratif, infos familles ...**

**Affiche en pièce jointe !**

#### **7-Elections Professionnelles CAPD - CAPN**

Vous allez choisir vos représentants à la CAPD et la CAPN **en novembre si vous devez voter par correspondance ou le 2 décembre si vous votez dans votre école.**

Vous avez dû recevoir le matériel de vote à votre domicile, si vous êtes rattaché à une école de moins de 8 classes.

Notre conseil : Votez de suite pour éviter d'oublier ! ..et **votez SE-UNSA bien sûr !**

Toutes les bonnes raisons de voter SE-UNSA sur notre site : <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article225>

**Vos contacts au Se-UNSA :** Aline GEERAERTS / 06 30 41 57 32 / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi  
Jean-Michel ALA VOINE / 06 89 89 79 59 / Permanences mardi-mercredi-jeudi  
Benoît FOLB / Permanence le lundi  
Patrice BARTHELEMY (06 72 97 81 46): Enseignement professionnel  
Philippe GARET : 2nd degré, permanences le mardi de 14h à 16h30

*e SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre*